

DECRET N° 86/256 DU 10/02/86  
Portant nomination de Monsieur MADZENGUE-  
YOUNOUS en qualité de Secrétaire Général  
à l'Industrie.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n°76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 fixant le Statut Général des Fonctionnaires de la République du Congo ;

Vu le Décret n°82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le Décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°85/1423 du 7 Décembre 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°85/1434 du 17 Décembre 1985 portant organisation des intérimis des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MADZENGUE-YOUNOUS, Administrateur des SAF de 7° échelon, est nommé Secrétaire Général à l'Industrie.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n°82/595 du 8 Juin 1982 susvisé.

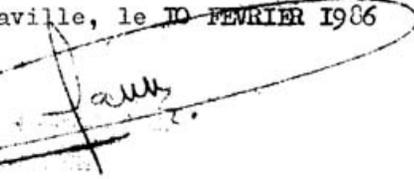
ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 10 FEVRIER 1986

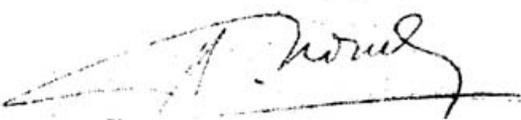
Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef du Gouvernement,

  
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

le Premier Ministre

Le Ministre de l'Industrie et  
de l'Artisanat,

  
Ange Douard POUNGUI.-

  
Ambroise NOUMAZALAY .-

Le Ministre des Finances et du  
Budget,

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Réforme de la  
Fonction Publique et de la Pré-  
voyance Sociale

  
Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

